

## ANNEXE B – Critères d'évaluation pour les demandes

### GRILLE D'ÉVALUATION POUR LES DEMANDES DE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT

Toutes les demandes reçues seront préalablement étudiées par la Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire qui s'assure que la demande est admissible à partir des critères mentionnés dans la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ainsi que dans le document Procédure; volet loisirs et sports. Une présentation de l'analyse sera ensuite faite aux membres du conseil.

Afin de mieux vous orienter, voici les différents axes d'orientations et quelques exemples d'objectifs de la Politique Famille et Aînés :

- 1) **Communication**
  - Amélioration de l'accessibilité et la centralisation des informations;
  - Amélioration de l'accueil des familles et des aînés.
- 2) **Environnement**
  - Mise en valeur des familles et des aînés producteurs dans le secteur agroalimentaire.
- 3) **Habitation**
  - Permettre l'accessibilité à la propriété pour les familles et les aînés.
- 4) **Sécurité**
  - Favoriser le déplacement actif sécuritaire sur l'ensemble du territoire de Sutton.
- 5) **Services de santé, sociaux et communautaires**
  - Encourager les aînés à demeurer le plus longtemps à domicile;
  - Favoriser la mise en réseau des partenaires qui viennent en aide et accompagnent les aînés en difficulté.
- 6) **Loisirs et la vie communautaire**
  - Diversifier l'offre d'activités afin de rejoindre les différentes clientèles spécifiques;
  - Offrir à la population un lieu rassembleur.

#### CRITÈRE D'ÉVALUATION DES DEMANDES DES ORGANISMES DONT LA MISSION CONTRIBUE À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE FAMILLES ET AÎNÉS

- 1) **MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR REMPLIR LA MISSION** (*compte tenu de la nature de l'organisme*) (25 %)  
Par exemple :
  - La conformité des activités avec la mission de l'organisme et leur efficacité;
  - La qualité des services, de la programmation et des activités;
  - Le dynamisme et le volume d'activités et de services;
  - Les moyens utilisés pour favoriser l'accessibilité aux services (heures d'ouverture, tarification, importance et pertinence des activités d'animation et de sensibilisation des clientèles, etc.).
- 2) **DÉVELOPPEMENT** (*innovations et évaluation*) (Q3) (20 %)  
Par exemple :
  - Le plan de développement de l'organisme : son réalisme, sa vision et la clarté des objectifs;
  - La clientèle visée par les activités et les services ainsi que la stratégie pour la rejoindre;
  - Les efforts de promotion de l'organisme pour se faire connaître (et la cohérence entre les objectifs établis et les stratégies de communication);
  - Le partenariat avec d'autres organismes (et même des partenariats interdisciplinaires ou avec des organismes d'autres milieux : culturels, scolaires, environnementaux, économiques, etc.);
  - Le taux de clientèle jeunesse et aînée;
  - L'intégration de mesure écoresponsable.

3) **RETOMBÉE POUR LE MILIEU (Q.4)** (*compte tenu de la nature de l'organisme*) (25 %)

COMMUNAUTAIRES : critères relatifs aux effets structurants sur la communauté

Par exemple :

- L'implication bénévole;
- La participation (compte tenu de la nature des activités);
- La concertation et les partenariats;
- La contribution des activités à la qualité de vie des citoyens et des citoyennes : contribue à rendre Sutton intéressant comme milieu de vie, effet pédagogique notamment pour les jeunes, etc.;
- La contribution au sentiment d'appartenance et aux facteurs identitaires;
- Le dynamisme urbain;
- Le rapprochement au sein de la population.

CULTURELLES : critères relatifs aux effets structurants sur le développement culturel

Par exemple :

- Le développement d'un secteur particulier;
- La formation, l'éducation et la sensibilisation de la population à la culture;
- La protection et la mise en valeur du patrimoine;
- La collaboration avec des artistes et artisans dans une approche de médiation culturelle.

ÉCONOMIQUES : critères relatifs aux effets structurants pour les autres secteurs d'activités

Par exemple :

- L'achat local des ressources matérielles nécessaires à son fonctionnement;
- Le potentiel de retombées touristiques et économiques sur les restaurants, l'hôtellerie et les services;
- L'apport au rayonnement et à la visibilité de la Ville;
- Pour les événements : l'envergure et l'évolution de la participation au cours des dernières années.

4) **SANTÉ FINANCIÈRE DE L'ORGANISME** (30 %)

Par exemple :

- Le respect de l'équilibre budgétaire;
- La qualité de la gestion et de la planification sur le plan des ressources humaines, financières et matérielles;
- Le réalisme et la faisabilité des prévisions budgétaires;
- L'effort pour diversifier ses sources de financement;
- La part du financement du secteur privé et public (*toutes les formes de contribution offertes par la Ville à un organisme seront prises en compte au moment de déterminer le montant de l'aide financière*)

**NOTES**

EXCELLENT (91 ET PLUS)

TRÈS BON (81-90)

BON (71-80)

PASSABLE (60-71)

NON ACCEPTABLE (59 ET MOINS)

*NB1 : Un organisme qui n'aura pas obtenu la note de 60 % à l'évaluation ne pourra recevoir de soutien au fonctionnement. Si c'est le volet 2 (le développement de l'organisme) qui est plus faible, la demande pourra être transférée au volet de soutien aux projets.*

*NB2 : Un organisme dont la contribution n'atteint pas 10 %, comme stipulé dans le descriptif du programme, verra sa subvention réduite du pourcentage manquant.*

## GRILLE D'ÉVALUATION POUR LES DEMANDES DE SOUTIEN AUX PROJETS

Toutes les demandes reçues seront préalablement étudiées par la Coordinatrice des loisirs et de la vie communautaire qui s'assure que la demande est admissible à partir des critères mentionnés dans la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ainsi que dans le présent. Une présentation de l'analyse sera ensuite faite aux membres du conseil.

Afin de mieux vous orienter, voici les différents axes d'orientations et quelques exemples d'objectifs de la Politique Famille et Aînés :

- 1) **Communication**
  - Amélioration de l'accessibilité et la centralisation des informations;
  - Amélioration de l'accueil des familles et des aînés.
- 2) **Environnement**
  - Mise en valeur des familles et des aînés producteurs dans le secteur agroalimentaire.
- 3) **Habitation**
  - Permettre l'accessibilité à la propriété pour les familles et les aînés.
- 4) **Sécurité**
  - Favoriser le déplacement actif sécuritaire sur l'ensemble du territoire de Sutton.
- 5) **Services de santé, sociaux et communautaires**
  - Encourager les aînés à demeurer le plus longtemps à domicile;
  - Favoriser la mise en réseau des partenaires qui viennent en aide et accompagnent les aînés en difficulté.
- 6) **Loisirs et la vie communautaire**
  - Diversifier l'offre d'activités afin de rejoindre les différentes clientèles spécifiques;
  - Offrir à la population un lieu rassembleur.

### CRITÈRE D'ÉVALUATION DES DEMANDES DES ORGANISMES DONT LE PROJET CONTRIBUE À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE FAMILLES ET AÎNÉS ET DE LA VISION DE LA VILLE

#### 1) VALEUR INTRINSÈQUE DU PROJET (*compte tenu de la nature de l'organisme*) (25 %)

Par exemple :

- L'adéquation entre l'objectif du projet et les besoins du milieu;
- La qualité du projet et de la programmation\* (s'il y a lieu) et l'efficacité des activités choisies pour atteindre l'objectif;
- La durée du projet par rapport aux coûts;
- Le côté novateur : la capacité à développer de nouvelles approches adaptées à Sutton, la façon dont le projet se démarque par rapport aux autres projets de la région;
- Les moyens utilisés pour favoriser l'accessibilité aux services (horaires, prix, importance et pertinence des activités d'animation, etc.)
- Le projet ne dédouble pas des ressources ou des projets existants;
- La façon dont le projet s'inscrit dans la mission et le développement de l'organisme.

#### 2) MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET ET ÉCHÉANCIER RÉALISTE (Q3) (20 %)

Par exemple :

- Le projet est réalisé en partenariat avec d'autres organisations (et même des partenariats interdisciplinaires ou avec des organismes d'autres milieux : culturels, scolaires, environnementaux, économiques, etc.);
- La faisabilité et le réalisme du projet, notamment en fonction des moyens financiers; un échéancier de réalisation réaliste est élaboré;
- La clientèle visée par le projet et la stratégie pour la rejoindre; la capacité à développer de nouvelles clientèles;
- Les efforts de promotion.

**3) RETOMBÉES POUR LE MILIEU (Q4) (compte tenu de la nature de l'organisme) (25 %)**

COMMUNAUTAIRES : critères relatifs aux effets structurants sur la communauté

Par exemple :

- L'implication bénévole;
- La participation (compte tenu de la nature des activités);
- La concertation et les partenariats;
- La contribution des activités à la qualité de vie des citoyens et des citoyennes : contribue à rendre Sutton intéressant comme milieu de vie, effet pédagogique notamment pour les jeunes, etc.;
- La contribution au sentiment d'appartenance et aux facteurs identitaires;
- Le dynamisme urbain.

CULTURELLES : critères relatifs aux effets structurants sur le développement culturel

Par exemple :

- La contribution au développement d'un secteur particulier;
- La formation, l'éducation et la sensibilisation de la population à la culture;
- La protection et la mise en valeur du patrimoine;
- La collaboration avec des artistes et artisans dans une approche de médiation culturelle.

ÉCONOMIQUES : critères relatifs aux effets structurants pour les autres secteurs d'activités

Par exemple :

- L'achat local des ressources matérielles nécessaires à son fonctionnement;
- Le potentiel de retombées touristiques et économiques sur les restaurants, l'hôtellerie et les services;
- L'apport au rayonnement et à la visibilité de la Ville;
- Pour les événements : l'envergure et l'évolution de la participation au cours des dernières années.

**4) EXPERTISE PERTINENTE ET SOLIDITÉ FINANCIÈRE DU PROMOTEUR ET DES PARTENAIRES (Q5) (30 %)**

Par exemple :

- Le promoteur démontre des compétences ou des expériences pertinentes à la réalisation du projet;
- Le budget est équilibré, réaliste, et comporte des sources de financement diversifiées.

**NOTES**

EXCELLENT (91 ET PLUS)

TRÈS BON (81-90)

BON (71-80)

PASSABLE (60-71)

NON ACCEPTABLE (59 ET MOINS)

*NB1 : Toutes les formes de contribution offertes par la Ville à un organisme seront prises en compte au moment de déterminer le montant de l'aide financière.*